cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

A vos côtés

[ZOOM SUR] Les élections des représentants des locataires

En 2026, vous élirez vos représentants.

Un moment démocratique essentiel pour faire entendre votre voix !

Quel est le rôle de vos représentants de locataires ?

De défendre les intérêts des locataires

Vos représentants portent vos demandes et vos remarques auprès du bailleur.

De vous permettre de vous exprimer

En tant que locataire, vous pouvez vous faire entendre grâce à vos représentants.

De représenter des locataires comme vous

Les représentants sont eux-mêmes locataires en logement. Ils connaissent les réalités du terrain, les difficultés rencontrées et vos priorités.

De participer aux décisions avec un vrai pouvoir

Les représentants siègent au sein des instances décisionnaires du bailleur.

Comment voter ?

C'est simple. Pas besoin de vous déplacer !

Vous recevrez par courrier :

- la liste des candidats,
- le matériel de vote,
- les modalités du scrutin.

Vous pourrez voter :

- par voie électronique,
- ou par correspondance.

Qui peut voter ?

Sauf si cas particulier...

Vous pouvez voter si :

- vous êtes locataire,
- vous avez signé votre bail au moins 6 semaines avant les élections.

Tout est mis en place pour vous simplifier le vote, faites entendre votre voix !